**47ème session du Conseil des droits de l'homme**

**Table ronde de haut niveau sur l’action multisectorielle de prévention et de lutte
contre les mutilations génitales féminines**

*Note conceptuelle (au 23 juin 2021)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Date et lieu:** | **Mercredi, 23 juin 2021, 10 heures à 12 heures, Salle XVIII, Palais des Nations, Genève, et en ligne (Zoom)** *(session diffusée en direct et archivée sur* [*http://webtv.un.org*](http://webtv.un.org)*)* |
| **Objectifs:** | Le table ronde de haut niveau offre une plateforme pour mettre en évidence les engagements, notamment au niveau mondial, pour plaider, influencer, mobiliser, construire et maintenir un soutien dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 en faveur d'une coordination multisectorielle, d'une planification, d'arrangements financiers et de suivi basés sur les droits de l'homme et tenant compte de la dimension de genre, et d'actions visant à mettre fin à la pratique des mutilations génitales féminines. |
| **Présidente:**  | S.E. Mme Nazhat Shameem Khan, Présidente du Conseil des droits de l’homme |
| **Déclarations d’ouverture:** | **Mme Michelle Bachelet**, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme *(message vidéo)***S.E. Mme Helène Marie Laurence Ilboudo**, Ministre de la Femme, de la Solidarité nationale, et de la Famille du Burkina Faso, au nom de **S.E. M. Roch Marc Christian Kaboré**, Président du Faso *(intervention en direct)* |
| **Modératrice:** | **Mme Anna Widegren**, Directrice de End FGM European Network  |
| **Panélistes:** | * **Dr. Natalia Kanem**,Directrice Exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) *(message vidéo)* et **Mme** **Monica Ferro**, Directrice du Bureau de UNFPA à Genève *(observations finales)*
* **S.E. Mme** **Amira Elfadil Mohammed Elfadil**,Commissaire aux Affaires Sociales de la Commission de l’Union Africaine *(message vidéo)*
* **M. Bahrul Fuad**, Commissaire à la Commission nationale sur les violences contre les femmes(Komnas Perempuan) d’Indonésie *(message vidéo)*
 |
| **Résultat:**  | Un rapport de synthèse de la discussion sera préparé par le HCDH. |
| **Mandat:**  | Dans sa résolution 44/16, le Conseil des droits de l'homme a décidé de tenir une table ronde de haut niveau sur l’action multisectorielle de prévention et lutte contre les mutilations génitales féminines.  |
| **Format:**  | La durée de la table ronde est limitée à deux heures. Les déclarations d'ouverture et les présentations initiales des panélistes sont suivies de deux segments d'interventions, ensuite des conclusions des panélistes. Une heure maximum est réservée au podium, qui couvre les déclarations d'ouverture, les présentations des panélistes, leurs réponses aux questions et les observations finales. L'heure restante est réservée aux deux segments d'interventions de la salle, chaque segment comprenant les interventions de 12 États ou observateurs, d'une institution nationale des droits de l'homme et de deux organisations non gouvernementales. Chaque intervenant dispose de deux minutes pour soulever des questions et poser des questions aux panélistes. La liste des orateurs est établie par le système d'inscription en ligne et, suivant la pratique, les déclarations des dignitaires de haut niveau et des groupes d'États sont déplacées en début de liste. Les délégués qui n'auront pas pu prendre la parole en raison de contraintes de temps pourront télécharger leurs déclarations sur le système en ligne qui est mis à disposition sur l'Extranet du Conseil des droits de l’homme. |
| **Contexte:** | Depuis plus de deux décennies, le consensus mondial est que l'élimination des mutilations génitales féminines (MGF) contribue à la réalisation de l'égalité des sexes. Un rapport récent suggère que les mutilations génitales féminines pourraient être présentes dans plus de 90 pays dans le monde, ce qui illustre leur présence dans des communautés sur tous les continents et souligne la nature mondiale de cette pratique néfaste. Reconnaissant cet impact néfaste sur les droits et la vie des femmes et des filles, le Conseil des droits de l'homme, dans sa dernière résolution sur le sujet, a encouragé tous les États à engager des consultations avec les autres parties prenantes, en vue de donner la priorité à la question, afin d'accroître la mobilisation et la coopération sur ce problème d’ampleur mondial. Des efforts sont déployés pour lutter contre le phénomène par les gouvernements, les acteurs du développement et des communautés, les médias, les organisations de la société civile. Ils s'inscrivent en partie dans le cadre de l'Agenda 2030 pour les Objectifs de développement durable, notamment de l'objectif 5.3, qui prévoit des engagements en faveur d'une plus grande redevabilité vis-à-vis des filles des femmes aux niveaux mondial, régional et national. De même, les actions visant à prévenir et à éliminer la pratique ont permis d'accroître sa visibilité, notamment par l'adoption de résolutions par l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, l'Union africaine et le Parlement européen, ainsi que par des campagnes régionales visant à galvaniser les différents acteurs. Au niveau national, les efforts visant à promouvoir une approche globale et multisectorielle de la prévention de la pratique ont produites des résultats probants. Par exemple, 78 % des pays pour lesquels des données sont disponibles interdisent ou criminalisent les MGF ; la majorité d'entre eux, soit 87 %, disposent d'une structure de coordination nationale et certains reproduisent cette bonne pratique au niveau local (Éthiopie, Érythrée, Cameroun et Nigéria). Toutefois, ces résultats ne sauraient occulter les nombreux défis qui restent à relever pour éliminer la pratique et protéger les groupes à risque. Avant la pandémie de la COVID-19, plus de 200 millions de filles et de femmes avaient subi des MGF et au moins quatre millions de filles étaient à risque chaque année. À moins que la prévention et l'élimination des MGF ne soient intégrées prioritairement dans les plans de réponse nationaux de la COVID-19 et dans les actions humanitaires en général, de nombreuses autres filles seront plus exposées à cette pratique d'ici 2030. Les pays qui affectés par les MGF sont également touchés par des crises humanitaires complexes de plus en plus nombreuses, en plus de la COVID-19, ce qui a entraîné un recul dans la réalisation des Objectifs de développement durable. Alors que nous continuons à agir dans le sens de la Décennie d'action et de la mise en œuvre de l'Appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits de l'homme, des actions transformatrices sont nécessaires pour renforcer les engagements. Parmi les accélérateurs importants, les engagements nationaux pris par les gouvernements et les autres parties prenantes lors du Sommet de Nairobi sur la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+25), l'Appel à l'action de Ouagadougou sur l'élimination des mutilations génitales féminines et l'Appel à l'action du Caire pour l'élimination du mariage des enfants et des mutilations génitales féminines en Afrique. Au niveau national, tous les acteurs sont appelés à adopter une approche multisectorielle et globale pour mettre fin à cette pratique. Cela signifie qu'il faut élargir les partenariats aux niveaux local, sous-national et national tout en mettant en place des réponses dans les secteurs tels que la santé, l'éducation, le social, l'économie et la justice, ainsi que dans les secteurs public et privé. Cela implique également de financer les réponses et de mobiliser les investissements publics et privés pour soutenir les programmes de lutte contre les MGF, ainsi que de travailler sur les politiques et les lois. En outre, il s'agit de donner aux filles et aux femmes les moyens d'agir en leur fournissant des services, des informations et une éducation, y compris un meilleur accès aux services essentiels (soins de santé, services sociaux et justice); de soutenir les communautés et les membres de la famille dans le changement des normes sociales et de genre néfastes, et enfin de renforcer la collaboration avec le système de protection national pour mettre en œuvre des lois et des politiques qui font combattent les MGF.La collaboration entre les acteurs sert d'amplificateur visant à rendre les gouvernements comptables de l'élimination des MGF. À cet égard, les organes de redevabilité peuvent également jouer un rôle essentiel, notamment les institutions nationales des droits de l'homme, le cadre de redevabilité de « l’Initiative Saleema » de l'Union africaine au niveau régional, et les mécanismes des droits de l'homme, y compris l'examen périodique universel au plan global.  |
| **Documents d’appui:** | * [Conseil des droits de l'homme résolution 6/30](https://ap.ohchr.org/documents/F/HRC/resolutions/A_HRC_RES_6_30.pdf) du 14 décembre 2007 sur la prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies
* [Conseil des droits de l'homme résolution 44/16](https://undocs.org/fr/A/HRC/RES/44/16) du 17 juillet 2020 sur l’élimination des mutilations génitales féminines
* Rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme sur la Réunion du Groupe d’experts pour l’élimination des mutilations génitales féminines ([A/HRC/44/33](https://undocs.org/fr/A/HRC/44/33), avril 2020)
* [Recommandation générale conjointe](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N14/627/79/pdf/N1462779.pdf?OpenElement) no 31 du Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes et observation générale no 18 du Comité des droits de l’enfant sur les pratiques néfastes (2014)
 |